

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 8 juillet 2016 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la **Réalisation d'études en vue de la poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Lacq-Audejos**,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 8 septembre 2016,

DECIDE

Article 1 : Le marché à prix forfaitaire et unitaire relatif à **la Réalisation d'études en vue de la poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Lacq-Audejos**, est attribué au **groupement TAQD/Pyrénées carte /AUSP** (65190 Poumarous) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant forfaitaire de **23 950 € HT et 500 € HT** pour une réunion supplémentaire au-delà des onze prévues.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 8 septembre 2016

**Le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président,**



Henri POUSTIS

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/09/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/09/2016